

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ENVIRONNEMENT
- Convention de
partenariat avec l'antenne
locale de l'association Les
Bouchons d'Amour.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite sensibiliser le grand public et ses agents au développement durable grâce à la mise en place d'une collecte écoresponsable et solidaire de bouchons en plastique en partenariat avec l'antenne locale de l'association Les Bouchons d'Amour dont le siège social est situé à Saint-Quentin.

Cette collecte serait déployée sur les différents sites de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois : le siège de l'Agglomération, le Centre Technique d'Agglomération, Créatis, les quatre déchèteries communautaires, le pôle communautaire de Clastres, ainsi qu'à l'Office de Tourisme et des Congrès. Elle débiterait en décembre 2017 pour une période d'un an reconductible.

Les bouchons collectés seront remis à l'association pour être revendus en tant que matière plastique recyclée afin de financer du matériel pour des personnes handicapées ainsi que, ponctuellement, des actions humanitaires en France et à l'étranger.

Les résultats des collectes seront diffusés via les canaux de communication existants au sein de l'Agglo et communiqués à la presse spécialisée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec l'antenne locale de l'association Les Bouchons d'Amour selon les modalités fixées au présent rapport,

2°) d'autoriser M. le Président à signer ce document.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Jean-Louis GARDON

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-41078-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

CONVENTION DE PARTENARIAT

Collecte Les Bouchons d'Amour
Décembre 2017 à Décembre 2018

Entre les soussignés

D'une part :

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois représentée par son Président Xavier Bertrand dûment habilité, par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2017,

Et, d'autre part :

L'association Les Bouchons d'Amour, dont le siège se trouve au 8 rue Crozat à Saint-Quentin, représentée par Gérard DE DECKER, responsable départemental.

1. OBJET :

La présente convention a pour objet la collecte de bouchons, couvercles et boîtes auprès des parties aux présentes sous forme de dons des agents et des usagers de l'agglomération du Saint-Quentinois.

2. DUREE :

Un an reconductible à partir du 1^{er} décembre 2017.

3. LIEUX DE COLLECTE :

- Siège de l'Agglomération boulevard Victor Hugo (1 point de collecte)
- Centre Technique d'Agglomération (2 points de collecte)
- Pôle communautaire à Clastres (1 point de collecte)
- Créatis (1 point de collecte)
- Les quatre déchèteries communautaires (Saint-Quentin, Omissy, Gauchy et Clastres)
- L'Office de Tourisme et des Congrès (1 point de collecte)

4. BOUCHONS ACCEPTÉS :

Sont notamment acceptés les bouchons plastiques de type :

- Bouchons alimentaires : eau, lait, soda, huile, vin, compote, crème fraîche...
- Bouchons ménagers : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- Bouchons cosmétiques : déodorants, laque, parfum...
- Bouchons de produits d'hygiène : dentifrice, shampoing, produits douche...
- Couvercle en plastique acceptés : chocolat et café en poudre, moutarde...
- Boîtes de pellicule photos, les œufs Kinder...

5. CONDITIONS DE REMISE DES DONS :

Il est impératif que les bouchons ne soient pas détériorés ; propres ; et ne présentant aucun danger futur pour les utilisateurs.

Tout don considéré comme non utilisable sera détruit.

Les bouchons sont des dons et sont donc remis à titre gratuit, ils sont considérés au sens du code civil comme des objets abandonnés dont la possession ne peut plus être revendiquée par les donateurs ou ceux qui les collectent.

6. FREQUENCES DE COLLECTES :

La collecte aura lieu plusieurs fois par an sur site sur appel à la mission développement durable.

7. RESPONSABILITES

En aucun cas les collectivités qui procèdent à la remise des dons collectés ne peuvent être tenues pour responsable de dommages qui se produiraient à la suite de la redistribution des bouchons ou à leur utilisation.

8. FIN DE L'OPERATION

A l'issue de l'opération les parties aux présentes seront destinataires d'un compte rendu de la campagne de collecte qui évoquera les éléments principaux en termes de quantités et de typologie des remises.

L'opération sera reconduite tacitement selon la date de fin prévue à l'article 2.

Fait à Saint-Quentin le

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

L'association Les Bouchons d'Amour

Le Président, Xavier BERTRAND

Le responsable départemental,

Gérard DE DECKER